



DJS/EYCB/HRE Forum/2009/86

Budapest, 17 octobre 2009

# ***Vivre, Apprendre, Agir pour les Droits de l'Homme***

Forum sur l'éducation aux droits de l'homme avec  
et par les jeunes

Centres européens de la jeunesse, Budapest et Strasbourg  
14-18 octobre 2009

Consolidation et développement de l'éducation aux droits de  
l'homme avec et par les jeunes dans le cadre de la mission et de  
la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe

**MESSAGE**

**au Conseil de l'Europe**

Nous, participants au Forum sur l'éducation aux droits de l'homme avec et par les jeunes – *Vivre, apprendre et agir pour les droits de l'homme*, nous sommes réunis aux Centres européens de la Jeunesse de Budapest et Strasbourg du 15 au 17 octobre 2009. Nous avons pour motivation de consolider et de développer l'éducation aux droits de l'homme avec, par et pour les jeunes. Nous souhaitons associer notre voix, ainsi que celle des jeunes avec lesquels nous travaillons ou que nous représentons, à la commémoration du 60<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe.

### **Le Conseil de l'Europe soixante ans après sa création**

Après 60 ans, le Conseil de l'Europe s'étend sur la quasi-totalité du continent, et la plupart des jeunes Européens grandissent et vivent aujourd'hui sous la protection de son système de défense des droits de l'homme, et principalement de la Convention européenne des droits de l'homme. Les jeunes sont aujourd'hui plus nombreux qu'ils ne l'ont jamais été dans l'histoire européenne à grandir dans une société démocratique. Selon son statut, le Conseil de l'Europe est véritablement devenu cette « Maison européenne commune » dont l'idée avait été formulée il y a vingt ans, après la chute du mur de Berlin. Créé pour « *réaliser une union plus étroite entre ses membres* », il a indéniablement, au fil des années, contribué à cet objectif.

Les valeurs qui inspirent l'action du Conseil de l'Europe sont des valeurs universelles, communes à chacun d'entre nous et fondées sur la dignité inaliénable de tous les êtres humains. Elles demeurent essentielles et ont conservé toute leur pertinence dans le monde d'aujourd'hui. Représentant bien davantage qu'une simple inspiration, elles sont un impératif moral et politique qui s'applique aux relations entre les Etats et les peuples tout autant qu'à l'intérieur des Etats et entre les individus.

L'étendue paneuropéenne du Conseil de l'Europe lui offre aujourd'hui les conditions nécessaires pour remplir pleinement sa mission. Elle lui donne aussi l'obligation – évidente et impérieuse – de répondre aux besoins et aux attentes qu'il suscite. Sa capacité à répondre à ces attentes est déterminante pour sa crédibilité et, surtout, pour la crédibilité des principes et valeurs qu'il représente et qui unissent une jeunesse enthousiaste et convaincue.

Dans un monde en mutation sous l'effet des menaces et des crises mondiales, il nous paraît important que le Conseil de l'Europe :

- développe la capacité de ses institutions et mécanismes à apporter des réponses efficaces ;
- associe davantage les citoyens et la société civile à ses actions ;
- soit vigilant et intransigeant vis-à-vis des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales par ses Etats membres ;
- s'emploie à promouvoir une culture universelle des droits de l'homme au moyen de l'éducation, conjointement avec d'autres organisations internationales et régionales ;
- soutienne l'accès à la justice pour les groupes marginalisés et une répression efficace de toutes les formes de discrimination.

### **Le Conseil de l'Europe et la jeunesse**

Le Conseil de l'Europe a su remarquablement associer la jeunesse à la construction européenne et intégrer pleinement les politiques de jeunesse dans ses travaux. Il a prôné une approche des politiques de jeunesse qui vise à soutenir la participation des jeunes en tant que citoyens et leur transition vers l'autonomie, une approche que d'autres acteurs nationaux et internationaux reconnaissent et adoptent progressivement. Les centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest et le Fonds européen pour la jeunesse soutiennent des programmes sur la participation effective des jeunes et la consolidation de la démocratie. La pratique de la co-gestion entre les organisations de jeunesse et les représentants des gouvernements est un aspect

fondamental du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe et elle est au cœur du succès de ses programmes.

Le Programme jeunesse sur l'éducation aux droits de l'homme, ces dix dernières années, a aussi contribué à consolider une approche des interventions de jeunesse basée sur les droits de l'homme et à intégrer efficacement l'éducation aux droits de l'homme dans toutes les activités et politiques de jeunesse. Les jeunes ont une place centrale dans ce Programme, y compris en tant qu'éducateurs et que défenseurs des droits de l'homme.

Aujourd'hui, être jeune dans un Etat membre du Conseil de l'Europe, c'est aussi être exposé à des situations de précarité et d'instabilité qui compromettent gravement, pour nombre d'entre nous, l'égalité des chances de jouer véritablement un rôle dans la société. Trop de jeunes envisagent l'avenir avec davantage d'appréhension et de crainte que de confiance. Pour eux, les droits de l'homme, en particulier les droits sociaux et le droit de ne pas être l'objet d'une discrimination, sonnent comme des mots creux, sinon comme de vaines promesses. Les situations persistantes de discrimination et d'exclusion sociale ne sont pas acceptables et ne peuvent être tolérées. L'exercice des droits de l'homme inclut l'accès à une formation professionnelle débouchant sur un emploi décent.

Nous attendons du Conseil de l'Europe :

- qu'il consacre davantage d'efforts à l'inclusion sociale de *tous* les jeunes et à ce que nul ne fasse l'objet d'une discrimination ;
- qu'il développe des solutions plus efficaces pour garantir l'accès aux droits de l'homme, en particulier les droits sociaux, pour *tous* les jeunes ;
- qu'il continue de promouvoir les approches des politiques de jeunesse basées sur les droits de l'homme et de suivre leur application ;
- qu'il soutienne l'implication des jeunes défavorisés et vulnérables et des jeunes ayant des besoins spécifiques, tels que les migrants, les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées, les Roms, les jeunes ruraux, les jeunes handicapés et les lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels ;
- qu'il soutienne la participation des jeunes et des enfants dans tous les domaines qui les concernent ; que rien ne se décide sur les jeunes sans les jeunes.
- qu'il favorise la reconnaissance, le développement et la durabilité des activités de jeunesse en Europe ;
- qu'il garantisse l'octroi de ressources appropriées pour ses politiques et ses activités de jeunesse et stimule l'engagement des institutions nationales.

### **Le Conseil de l'Europe et l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes**

Les droits de l'homme ne peuvent être défendus et promus uniquement au moyen d'instruments juridiques. L'éducation aux droits de l'homme – apprendre *sur, par et pour* les droits de l'homme – joue un rôle essentiel pour garantir que ces droits soient compris, défendus et promus par tous.

Le travail entrepris par et pour les jeunes par le biais de *Repères* – le manuel sur l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes – montre bien que le Conseil de l'Europe peut compter sur la générosité, la passion et la compétence des jeunes pour faire de l'éducation aux droits de l'homme une réalité pour de nombreux autres jeunes. Le succès de *Repères Juniors* – le manuel sur l'éducation aux droits de l'homme avec les enfants – a prouvé qu'il était important d'introduire l'éducation aux droits de l'homme à un stade précoce. Dans les deux cas, l'expérience du travail de jeunesse et de l'apprentissage non formel a été utilement mise au service des projets d'éducation aux droits de l'homme pour tous, avec notamment la complémentarité de l'apprentissage formel et non formel.

Le programme sur l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes a également mis en évidence de sérieuses limitations concernant ce travail. L'éducation aux droits de l'homme ne peut être confiée uniquement aux ONG et aux organisations de jeunesse. Elle ne peut pas non plus être assurée exclusivement par des bénévoles. Les Etats doivent jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre de l'éducation aux droits de l'homme. Ils doivent la garantir et la soutenir totalement, tout en permettant aux secteurs de l'éducation formelle et non formelle de jouer aussi leur rôle. L'éducation aux droits de l'homme doit systématiquement intégrer une prise de conscience sur les questions de genres et l'égalité entre les femmes et les hommes. De plus, elle doit inclure une dimension d'apprentissage interculturel.

Le Conseil de l'Europe peut et doit intensifier son action pour faire du droit à l'éducation aux droits de l'homme une réalité pour tous les enfants et les jeunes. Les engagements en faveur des droits de l'homme sont aussi des engagements concernant l'éducation aux droits de l'homme. Les investissements dans l'éducation aux droits de l'homme garantissent l'avenir de tous ; les économies à court terme sur l'éducation ont des effets néfastes sur le long terme.

Nous attendons du Conseil de l'Europe :

- qu'il continue de soutenir le développement de l'éducation aux droits de l'homme dans le cadre de sa politique de jeunesse et dans ses autres domaines d'action ;
- qu'il élabore des normes pour l'éducation aux droits de l'homme dans les Etats membres et encourage les Etats membres à soutenir de manière permanente le développement de l'éducation aux droits de l'homme avec les enfants et les jeunes, tout en respectant les normes des Nations Unies qu'ils se sont engagés à appliquer ;
- qu'il promeuve l'éducation aux droits de l'homme en tant que droit fondamental, s'emploie à mieux la faire connaître et s'assure de sa mise en œuvre par les Etats membres ;
- qu'il protège la liberté et la sécurité des défenseurs et des enseignants des droits de l'homme ;
- qu'il intègre les problèmes des minorités dans tous les programmes d'éducation aux droits de l'homme, y compris les questions liées à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'appartenance ethnique, à la religion ou la croyance, au handicap et à l'orientation sexuelle ;
- qu'il encourage le renforcement de la coopération, de la mise en réseau et de l'interaction entre les secteurs de l'éducation formelle et non formelle ;
- qu'il soutienne la coopération et les échanges en matière d'éducation aux droits de l'homme avec d'autres régions du monde, sur la base de processus d'apprentissage mutuel, en particulier dans les zones touchées par un conflit ;
- qu'il reconnaisse, soutienne et stimule la coopération entre les acteurs et les réseaux locaux, nationaux et internationaux assurant la promotion et la mise en œuvre de l'éducation aux droits de l'homme ;
- qu'il promeuve les activités d'éducation et de formation aux droits de l'homme auprès de tous les professionnels travaillant avec des enfants et des jeunes ;
- qu'il reconnaisse le rôle irremplaçable des ONG, et notamment des organisations de jeunesse, pour la promotion et la mise en œuvre de l'éducation aux droits de l'homme ;
- qu'il renforce la visibilité et la reconnaissance des activités de droits de l'homme menées au niveau local.

Nous croyons que le Conseil de l'Europe représente l'avenir de l'Europe, un avenir dans lequel vivre, apprendre et agir pour les droits de l'homme sera non pas l'exception mais la règle, non pas un idéal mais une réalité.